



PROCES VERBAL COMITÉ DIRECTEUR

LUNDI 29 JUIN 2026 – 19 h 15
Restaurant Le Cottage – Arnage

PRESENTS	Mesdames CHARBONNEAU Marie-José, LIBEAUT Isabelle, PELLERAY Cathy, PORTAL Karine, ROUSSET Véronique. Messieurs DENIS Romain, DENISE Frédéric, LEROUX Arnaud, MELOCCO Frédéric, RENOU Samuel,
EXCUSES	Mesdames GAILLON Armelle, PELLERIN Nathalie Messieurs ANGAUT Jean-François, CHAUVIN Philippe, CORVAISIER Jocelin, FORTIN Samuel, PRUDHOMME Guy, SINEAU Thierry
INVITE	Monsieur BAILLY Jean-Pierre : Vice-Président de la Ligue des Pays de la Loire

INFORMATIONS DIVERSES COMMUNIQUEES PAR LE PRESIDENT

Frédéric MELOCCO informe du décès de Pascal DORIZON, survenu le samedi 27 juin 2026. Ancien joueur du SCM, il était considéré par beaucoup comme l'un des meilleurs arbitres de sa génération, voire comme le meilleur arbitre français ayant évolué au plus haut niveau.

Il indique également avoir rencontré un journaliste du Maine Libre. Un article consacré à la situation du Comité devrait paraître d'ici la fin de la semaine.

Frédéric MELOCCO remercie Jean-Pierre BAILLY pour sa présence en tant que représentant de la Ligue des Pays de la Loire.

Il remercie également tous les élus qui participent aux assemblées générales des clubs.

Enfin, il fait un point sur la situation du club de Coulans sur Gée, qui présente des dettes envers le Comité. Les documents transmis par le club vont être étudiés afin de mettre en place un accompagnement adapté ainsi qu'un échéancier de remboursement.

INFORMATIONS DIVERSES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le procès-verbal du comité directeur du 8 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Isabelle LIBEAUT présente le calendrier des dates administratives pour la saison 2026 – 2027. Elle va voir auprès de tous les élus si c'est possible d'avancer les réunions de comité directeur et les réunions de bureau à 19 h 00 à la place de 19 h 30.

POLE ADMINISTRATIF

Qualification

En l'absence d'Armelle GAILLON, Isabelle LIBEAUT présente un point sur les effectifs et indique que le Comité compte à ce jour 8 415 licenciés.

Elle informe également avoir reçu une demande de Stéphane LUSSON, statisticien au MSB, souhaitant muter au Comité.

Après échanges, les membres du Comité directeur valident la mutation de Stéphane LUSSON au sein du Comité.

Adopté à l'unanimité

POLE SPORTIF

Compétition

En l'absence de Jean-François ANGAUT, Frédéric DENISE présente les points abordés par la commission.

Frédéric DENISE présente les règlements sportifs généraux pour la saison **2026-2027** et souligne une modification concernant le désengagement des équipes dans l'article 3.

Ainsi en cas de désengagement d'une équipe après la diffusion officielle des poules et **avant le dimanche 23 h 59 précédant la première journée de championnat**, les droits financiers restent acquis au Comité départemental

Passée **le dimanche 23 h 59 précédant la première journée de championnat**, l'équipe qui se désengage est considérée comme forfait général.

Après échanges, le comité directeur valide cette modification dans les règlements sportifs généraux.

Adopté à l'unanimité

Frédéric DENISE présente les modifications apportées par la commission aux règlements des différentes coupes organisées par le Comité.

Après échanges, le comité directeur valide les différentes modifications dans le règlement des différentes coupes.

Adopté à l'unanimité

Il présente également les modifications que la Commission des compétitions souhaite apporter au règlement du championnat loisirs.

Jusqu'à présent, le règlement prévoyait de ne pas intégrer deux équipes d'un même club dans une même poule. Toutefois, cette disposition peut entraîner certaines difficultés d'organisation. La commission propose donc de supprimer cette mention.

Patrick RIVIÈRE, en charge de ce championnat, veillera néanmoins, dans la mesure du possible, à éviter de placer deux équipes d'un même club au sein d'une même poule.

Autre point important pour le championnat loisirs, la commission souhaiterait que le comité directeur valide le nouvel article suivant :

Un joueur, licencié loisir dans un club A qui n'a pas d'équipe engagée sur le championnat loisirs, pourra être autorisé à participer au championnat loisirs au sein d'une équipe d'un club B.

Pour obtenir ce statut de joueur autorisé, le licencié devra, avant de participer à toute rencontre :

- Avoir le type de licence requis pour participer au championnat loisirs
- Justifier de son besoin de rester licencié dans le club A (dirigeant, parent référent, délégué de club régulier...)
- Avoir l'accord écrit du Président du club A et du Président du club B
- Avoir l'accord écrit du responsable du championnat loisirs ET du responsable de la commission compétitions ou du pôle sportif

L'idée est de donner un peu de souplesse pour permettre à des licenciés impliqués dans la vie d'un club A de pouvoir jouer dans un club B.

Après échanges, le comité directeur valide ce nouvel article pour le championnat loisir.

Adopté à l'unanimité

À la suite de la validation de ce nouvel article, la commission a formulé deux propositions. Il appartient désormais au Comité directeur de se prononcer sur l'une de ces deux options.

- Option 1 :

Il ne peut y avoir qu'un seul joueur autorisé par équipe sur une feuille de match ; ce joueur comptant également dans le décompte des trois mutés autorisés.

- Option 2 :

Les joueurs autorisés et les joueurs mutés ne pourront pas être plus de trois au total à figurer sur l'emarker lors des rencontres.

Après échanges, les deux options sont soumises au vote des membres du Comité directeur.

Les résultats sont les suivants :

- Option 1 : 8 voix pour et 1 abstention ;
- Option 2 : 1 voix pour.

Au vu de ces résultats, le Comité directeur adopte l'option 1 à la majorité.

Technique

Samuel RENOU présente les différents points abordés par la commission.

TQR 2026

En U15F, il y a 2 places et nous avons les équipes suivantes d'inscrites :

- Le Mans Saint Pavin
- JS Coulaines 2
- CTC ASCA Rouillon

En U15M, il y a 2 places et nous avons une seule équipe d'inscrites et de ce fait qualifié : Le Mans CSSG.

En U18F, il y a une place et nous avons les équipes suivantes d'inscrites :

- CTC La Flèche Sablé
- Le Mans Saint Pavin
- JS Coulaines 2

En U18M, il y a une place et nous avons les équipes suivantes d'inscrites :

- Sablé Basket
- CTC Le Mans Nord – SCM 3
- JS Ruaudin

Avec le nombre d'équipes engagées, l'organisation des TQR tient sur une journée avec 2 gymnases. Seule une journée sera nécessaire.

Après l'appel à candidature dans le BSI pour l'organisation des TQR le week-end du 29 et 30 août 2026, les clubs suivants ont répondu : La Ferté Bernard, La Flèche, Sablé et Écommoy.

Le pôle sportif propose de valider le choix du lieu d'Écommoy, le dimanche 30 août 2026.

Après échanges, le comité directeur valide le lieu d'accueil du TQR proposé par le pôle sportif.

Adopté à l'unanimité

Samuel nous présente les propositions d'organisation du TQR.

 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKETBALL DE LA SARTHE TQR – TOURNOIS QUALIFICATIFS RÉGIONAUX U15F • U18M • U18F					
OPTION 1 : DÉBUT SIMULTANÉ À 10H00			OPTION 2 : DÉCALAGE DE 30 MIN SUR LE GYMNASSE 2		
HORAIRE	GYMNASSE 1	GYMNASSE 2	HORAIRE	GYMNASSE 1	GYMNASSE 2
10h00 – 11h30	U15F A – B	U18M A – B	10h00 – 11h30	U15F A – B	–
11h30 – 13h00	U18F A – B	U15F B – C	10h30 – 12h00	–	U18M A – B
13h00 – 14h30	U18M B – C	U18F B – C	11h30 – 13h00	U18F A – B	–
14h30 – 16h00	U15F A – C	U18M A – C	12h00 – 13h30	–	U15F B – C
16h00 – 17h30	U18F A – C	–	13h00 – 14h30	U18M B – C	–
			13h30 – 15h00	–	U18F B – C
			14h30 – 16h00	U15F A – C	–
			15h00 – 16h30	–	U18M A – C
			16h00 – 17h30	U18F A – C	–

RÉSULTATS

RENCONTRE	SCORE
A – B	
B – C	
A – C	

CLASSEMENTS

RANG	ÉQUIPE
1	
2	
3	

INFORMATIONS COMMUNES

- Durée d'un match : 1 h 30
- 3 équipes par catégorie
- Chaque équipe dispute 2 rencontres
- Classement établi à l'issue des matchs de poule
- En cas d'égalité : règlement FFBB des TQR


RESPECT – SOLIDARITÉ – TOLÉRANCE – FAIR-PLAY


Après échanges, le comité directeur valide l'option 2 pour l'organisation du TQR.

Adopté à l'unanimité

Il rappelle que le TQR U21 est organisé au niveau de la Ligue des Pays de la Loire. La Sarthe sera représentée par ASCA-1 et CTC La Flèche / Sablé, après le retrait de Le Mans JALT.

Le tirage au sort des équipes par TQR pour déterminer l'ordre des rencontres, est effectué pendant le Comité Directeur.

U15F :

- A – CTC ASCA Rouillon
- B – Le Mans Saint Pavin 1
- C – JS Coullaines 2

U18F :

- A – JS Coullaines 2
- B – Le Mans Saint Pavin 1
- C – CTC La Flèche Sablé 1

U18M :

- A – Sablé Basket
- B – CTC Le Mans Nord SCM
- C – JS Ruaudin

Officiels

Romain DENIS présente les points de la commission.

OTM

Laurent BAILLY, référent au niveau des OTM, a demandé si les OTM départementaux pourraient avoir un polo pour être identifié.

Après échanges, le comité directeur valide un polo bleu roi pour les OTM du département au prix de 15 € à la charge des OTM.

Adopté à l'unanimité

Il propose que la formation OTM s'organise sur 2 saisons avec une validation au 1er trimestre de la 2ème saison.

Après échanges, le comité directeur valide la formation des OTM sur 2 saison.

Adopté à l'unanimité

Romain DENIS informe que le recyclage pour les OTM aura lieu sur le TQR et le Festival Féminin.

Arbitres

Romain DENIS informe que les fiches d'observation sont entrain d'être retravaillé pour être validé ensuite.

3x3

Karine PORTAL nous présente le projet 3x3 pour la saison 2026 – 2027.

La commission propose d'organiser le championnat aux dates suivantes : les samedis 22 mai, 12 juin, 19 juin et 26 juin 2027.

Elle propose également que la première journée de championnat soit organisée par le Comité à l'Université du Maine, tandis que les journées suivantes seraient prises en charge par les clubs.

Après échanges, le comité directeur valide l'organisation de la première journée de championnat par le Comité.

Adopté à l'unanimité

Les formations seront gratuites pour les bénévoles, leur financement étant assuré par le Comité. Une stratégie sera mise en place afin de développer la formation des arbitres 3x3.

Les séances de découverte proposées au sein des clubs seront reconduites.

Concernant le 3x3 en entreprise, deux axes de développement sont envisagés : une formule compétitive et une formule loisir, organisées une fois toutes les six semaines.

3 X 3

SÉANCE 3X3 ENTREPRISES
2 AXES :

Formule compétitive :
Sous la forme d'Open Start :

- Utilisation Eventmaker
- Profil FIBA 3x3 pour les joueurs
- Licences FFBB ou pass 3x3
- Ranking sur la saison : 4 stops dans l'année
- Inscription dès la rentrée
- [QUALIFICATION pour La Coupe de France 3x3 Entreprise](#)

Formule loisir :
Sous forme de Team Building :

- Forfait à la soirée (30 à 50€ / équipe)
- Concours de tirs
- Jeux de cohésion
- Pas ou peu d'opposition directe

Soirées communes sur le même site (Le Mans SCM ?)
Collation commune
À minima 2 personnes pour animer

La commission envisage d'organiser la « Semaine du 3x3 » dans le cadre de l'Open Plus. À ce jour, elle est dans l'attente d'un retour de la Ville du Mans concernant les dates proposées pour cet événement.

POLE COMMUNICATION / VIVRE ENSEMBLE

Évènementiel

Marie-José CHARBONNEAU fait le point sur les dossiers en cours.

Assemblée Générale du Comité

Le comité directeur remercie chaleureusement La Flèche Basket Club pour son accueil, ainsi que l'ensemble des bénévoles mobilisés pour l'organisation et le bon déroulement de cette Assemblée Générale.

Marie-José fait part d'une réflexion formulée par Gilles DUMONT à l'issue de l'Assemblée Générale, visant à faire évoluer son organisation pour les prochaines éditions :

- rappeler que chaque commission doit transmettre une information marquante ainsi qu'une date clé, sans revenir sur la saison écoulée
- orienter davantage les présentations vers les perspectives et projets à venir
- envisager un format plus dynamique, par exemple au travers d'un quiz interactif
- repenser la disposition de la salle : la table d'honneur actuelle confère un caractère très protocolaire à l'événement. Une organisation plus conviviale (fauteuils, nouvel agencement, etc.) pourrait être étudiée.

Le Procès-Verbal a été soumis à plusieurs élus pour relecture, et Christelle PASQUIER centralise l'ensemble des retours.

Festival Féminin

Les appels à candidatures ont été diffusés le 9 juin 2026. Le comité est actuellement à la recherche de clubs volontaires pour accueillir cette manifestation.

L'organisation de l'événement sera assurée par le pôle événementiel, en étroite collaboration avec le pôle compétition

INTERVENTION INVITEE

Jean-Pierre BAILLY, vice-président de la Ligue des Pays de la Loire, présente plusieurs informations d'actualité concernant les actions de la Ligue.

Il indique notamment qu'Antoine LIGONNIÈRE exercera ses fonctions à mi-temps au sein de la Ligue des Pays de la Loire.

Il précise également que l'IRFFBB est en ordre de marche et que les formateurs travaillent actuellement à la mise en œuvre de ses différents contenus et dispositifs. Enfin, il informe qu'il reste un Open Junior League et un Master de Ligue.

POINTS DIVERS

Isabelle LIBEAUT communique les dates de congés des salariés.

Par ailleurs, Frédéric MELOCCO échangera avec Samuel FORTIN concernant la communication relative aux joueurs quittant leur club. Il est rappelé que le comité ne communique pas sur ce type de situation.

La séance est close à 21 h 15.



Frédéric MELOCCO
Président
du Comité de la Sarthe de Basket-ball



Isabelle LIBEAUT
Secrétaire Générale